

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, j'y arrivais justement. J'ai cité les paroles du ministre:

Tout ce que je dis, c'est que cette grève a un effet très grave sur la livraison des céréales...

Vu les déclarations de M. McNamara au comité de l'agriculture, que j'ai citées, je pense que ma question était intellectuellement honnête et fondée. Le ministre doit se rendre compte que la grève a eu un effet grave sur les contrats. Lorsque je lui ai demandé si le ministre du Commerce avait songé aux contrats signés antérieurement pendant qu'il en négociait de nouveaux, de façon à faire inclure dans l'accord une disposition touchant les retards possibles dans les livraisons, j'estime que ma question était convenable. Je demande maintenant au ministre de retirer ses observations.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. A en juger d'après ce qu'il a dit, je ne pense pas que le député ait raison de demander au ministre de retirer ses observations. Il a posé la question de privilège et expliqué son attitude. C'est son droit, mais, à mon avis, il n'a pas exposé une affaire qui, de prime abord, paraît justifier la question de privilège.

#### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

**M. Ron Basford (Vancouver-Burrard)** présente le 9<sup>e</sup> rapport du comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

**M. R. J. Cashin (Saint-Jean-Ouest)** présente les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> rapports du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

#### QUESTIONS OUVRIÈRES

MESURE TENDANT À DONNER SUITE AUX  
CONSTATATIONS DU COMMISSAIRE  
À L'INDUSTRIE

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail)** demande à déposer le bill n° C-215 concernant certaines conditions d'emploi des dockers aux ports de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec.

**Des voix:** Expliquez-vous.

**L'hon. M. Nicholson:** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que les députés partagent la satisfaction générale qui résulte du règlement de la grève des débardeurs des trois ports du Saint-Laurent mentionnés dans la motion. Lorsque j'ai fait part à la Chambre du règlement de ce différend, le 14 juin, j'ai dit qu'une solution n'aurait pas été possible si le ministre du Travail ou le gouvernement ne

[M. l'Orateur.]

s'était pas engagé à instituer une commission d'enquête visant les différends industriels pour faire enquête sur les conditions de travail dans les trois ports. Jeudi dernier, j'ai dit que la commission avait été instituée et j'ai déposé une copie du document officiel d'institution.

• (2.50 p.m.)

Le médiateur, le juge Lippé, avait recommandé dans son rapport qu'on institue une telle commission et qu'on donne suite aux constatations de cette commission par une disposition législative le plus tôt possible. Le mandat du commissaire porte sur les conditions de travail ou sur ce qu'on pourrait appeler des formules proposées en vue d'accroître la productivité en retour des augmentations convenues entre les employeurs et les employés. Ce projet de loi a pour but d'assurer qu'on donnera suite aux décisions de la commission ainsi que l'a recommandé le médiateur.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

#### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, conformément à la résolution adoptée le 9 juin, je demande à déposer le bill n° C-216 modifiant la loi de l'impôt sur le revenu et abrogeant la loi aidant à la construction de navires au Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

#### L'ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE

CRÉDITS DÉFÉRÉS AU COMITÉ DE LA  
DÉFENSE NATIONALE

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Je m'excuse monsieur l'Orateur, je ne me suis pas rendu compte qu'on adoptait les motions. Je demande l'assentiment unanime de la Chambre pour revenir à l'appel des motions.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à ce que le ministre revienne à l'appel des motions?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Drury propose:**

Que, sous réserve des pouvoirs du comité des subsides relativement à l'affectation des deniers publics, les crédits énumérés au budget supplémentaire des dépenses (A) de 1966-1967, et se rapportant à l'Organisation des mesures d'urgence, soient soustraits au comité des subsides et déferés au comité permanent de la défense nationale.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?